Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

BELAC 200-INSP

C I B
N° 28064

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 33/13-1126/07

Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☒ contrôle périodique

Type d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ autres : [redacted]

Demandeur : [redacted]

Personne sur place : [redacted] code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : R. Walter Jamar 147 – 4430 Ans

Date de visite : 26.11.2013 Date d'émission : 26.11.2013 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. ☒ 271 ☐ 276 bis et dérogations ☐ 271 bis ☒ 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☒ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V	Protection générale du branchement : 35/50 A Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 25

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel ☐ plombé ☒ non plombable ☐ à nouveau plombé	✓		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	✓		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 18 MΩ	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 16 Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

Néant

levée de manquement du rapport 17793 du 27.01.2011

Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente .

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB, R. Gazedu Liège

Nom et visa du demandeur pour réception :